

IRAN

Vague de répression contre les militants de la société civile et les défenseurs des droits humains

Index AI : MDE 13/045/2004

ÉFAI

Mercredi 10 novembre 2004

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Les efforts faits par le pouvoir judiciaire iranien pour restreindre la liberté d'expression et d'association sont de plus en plus souvent dirigés contre des défenseurs des droits humains et des militants de la société civile. Selon certaines informations, environ 25 personnes, journalistes auteurs d'articles ou de chroniques sur internet ou militants de la société civile, ont été arbitrairement arrêtés au cours de ces dernières semaines, marquant ainsi une hausse sensible des violations des droits humains en Iran.

« *Le pouvoir judiciaire a pris pour cible la société civile qui prend de plus en plus d'importance en Iran. Les arrestations arbitraires ciblées et les mises en détention dans des lieux tenus secrets ainsi que les mauvais traitements qui auraient été infligés à des militants tels qu'Omid Memariyan, Mahboubeh Abbasgholizadeh et le journaliste Hanif Mazroui révèlent clairement l'intention du pouvoir judiciaire de réprimer la société civile naissante en Iran* », a déclaré Amnesty International ce mercredi 10 novembre.

Les membres des familles de ces trois personnes ainsi que les membres d'autres familles, ont à plusieurs reprises exprimé leur inquiétude concernant la sécurité de leurs êtres chers.

« *L'interdiction de voyager faite aux défenseurs des droits humains Emadeddin Baqi, Mohammad Maleki, Azam Taleghani et Mohammad Maleki, montre que le pouvoir judiciaire iranien a tourné le dos aux normes internationales relatives aux droits humains qu'il avait promis à la communauté internationale de respecter. Avec les dernières mesures de répression en date, le pouvoir judiciaire a trahi les espoirs du peuple iranien de voir mieux respecter ses droits fondamentaux* », a déclaré Amnesty International.

En novembre 2003, Amnesty International avait fait part de son inquiétude face à la spirale alarmante de violations des droits humains en Iran. Un an plus tard, les mêmes

violations flagrantes des droits humains continuent de se produire.

L'Iran n'a pas coopéré avec les représentants des Nations unies en charge de la défense des droits humains dont plusieurs se sont rendus dans le pays en 2003 et au début de l'année 2004. Les recommandations faites, par exemple, par le Groupe de travail des Nations unies sur la détention arbitraire (WGAD, *Working Group on Arbitrary Detention*), après sa visite en Iran en février 2003 n'ont, semble-t-il, pas été suivies.

Les appels reçus par Amnesty International affirment que le peuple iranien veut que le pouvoir judiciaire iranien – qui a décerné les mandats d'arrêt – fasse respecter la loi, non qu'il se livre à des arrestations pour des motifs politiques. Le Bureau du Guide suprême doit intervenir pour faire cesser la spirale de violations des droits humains.

Amnesty International demande à l'assemblée générale des Nations unies d'examiner attentivement le projet de résolution concernant la situation des droits humains en Iran qui doit être présenté dans les semaines à venir ; elle lui demande également de soutenir les militants de la société civile menacés de mauvais traitements comme Omid Memariyan, afin de permettre que les normes internationales relatives aux droits humains deviennent réalité en Iran.

Contexte

Mahboubeh Abbasgholizadeh est la rédactrice en chef de *Farzaneh*, revue consacrée aux droits des femmes. Elle a été arrêtée à son domicile le 2 novembre 2004. Omid Memariyan est journaliste, il a été arrêté à son bureau le 10 octobre 2004. Il aurait renoncé à son droit d'être défendu par un avocat. Amnesty International craint que cela ne soit un signe des mauvais traitements qu'il subirait actuellement. Son arrestation arbitraire a semé la peur dans la société civile, réduisant ainsi la marge de manœuvre des autres militants pour tenter de le protéger et rendant sa défense de l'extérieur – par la communauté internationale – d'autant plus importante.

Tous deux sont des militants de la société civile. Ils ont travaillé avec de nombreuses organisations non-gouvernementales (ONG), les aidant pour la formation et le renforcement de leurs capacités. Ils auraient à répondre d'accusations à la formulation vague – ne constituant pas d'infractions pénales reconnues en droit international – pour des faits en rapport avec la sûreté de l'État et peut-être

également « *d'actes contraires à la morale* » ou de diffamation.

De nombreux autres journalistes de sites internet auraient été arrêtés au cours de ces derniers mois et accusés de faits en lien avec des actes de diffamation ou des insultes, infractions définies en termes vagues, incompatibles avec les normes internationales relatives aux droits humains. Parmi les personnes arrêtées figurent Fereshteh Ghazi du quotidien *Etemad*, arrêtée sur son lieu de travail le 28 octobre 2004, Javad Gholam Tamayomi, écrivant pour le quotidien *Mardomsalari*, arrêté le 18 octobre 2004, Shahram Rafihzadeh, chef de la rubrique culturelle d'*Etemad*, arrêtée le 7 septembre 2004, Reza Mir Ebrahimi, ancien responsable de la rubrique Affaires étrangères d'*Etemad*, arrêté le 27 octobre 2004, Hanif Mazroui, ancien journaliste, arrêté le 6 septembre et Amir Mojiri, journaliste auteur d'articles sur internet, arrêté le 8 septembre 2004.

Complément d'information

En octobre 2004, Amnesty International a lancé un appel pour que soient mis un terme aux limitations imposées à l'action des défenseurs des droits humains qui cherchent à promouvoir et protéger les droits civils, politiques et autres des personnes.

Pour lire les autres déclarations d'Amnesty International concernant Emadaddin Baqi, défenseur des droits humains et l'action des défenseurs des droits humains en général, veuillez consulter le texte [*Iran. Il faut mettre un terme aux limitations imposées à l'action des défenseurs des droits humains*](#) (index AI : MDE 13/039/2004) publié le 6 octobre 2004. Pour participer à la campagne d'Amnesty International en faveur d'Emadaddin Baqi, consulter le document [*Iran: Emadaddin Baqi and the work of human rights defenders*](#) (index AI : MDE 13/044/2004), paru le 4 novembre 2004. Pour plus d'informations concernant Emadaddin Baqi et l'Association pour la Défense des droits des prisonniers (SDRP, *Society for the Defence of the Rights of prisoners*), consulter [*Le Fil d'AI*](#) de septembre 2004 (index AI : NWS 21/008/2004) sur le site de l'organisation. ●

Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter le Service de presse d'Amnesty International à Londres, au +44 20 7413 5566, ou consulter le site <http://www.amnesty.org>